REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

MÉTROPOLE DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **20 décembre 2018**

Compte rendu affiché le **28 décembre 2018**

Date de convocation du Conseil municipal le **14 décembre 2018**

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 02 JAN. 2019
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Régis DUVERT**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	41

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN ,Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Batoul HACHANI, Mustafa USTA, Nadia NEZZAR.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Fatma FARTAS à Stéphane GOMEZ, Saïd YAHIAOUI à Philippe ZITTOUN, Bernard GENIN à Nordine GASMI, Marie-Emmanuelle SYRE à Stéphane BERTIN.

Membres absents excusés :

Membres absents : **Morad AGGOUN, Christiane PERRET-FEIBEL**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.**

Objet :

18.12.1096
Convention de coopération décentralisée avec l'Association Solidarité Enfants d'Algérie dans le cadre de son projet d'aménagement d'un ESAT à Chlef (Algérie) et de la formation de son personnel.

RAPPORT DE MONSIEUR BARNEOUD

Mesdames, Messieurs,

L'association vaudaise Solidarité Enfants d'Algérie (ASEA) a été créée en 1998 dans le but de mener des projets favorisant l'insertion sociale et psychologique des enfants d'Algérie les plus démunis, en rassemblant les forces de différents porteurs de projets en Algérie et en France.

L'association est à l'initiative de nombreux projets, notamment la rénovation d'un centre de jour pour enfants porteurs de handicap (école Amal) à Chlef (Algérie) en partenariat avec l'Institut Médico-Educatif (IME) Yves Farge de Vaulx-en-Velin et l'association Amal à Chlef, dans le cadre d'échanges et de coopération entre professionnels.

Le précédent partenariat entre Solidarité Enfants d'Algérie et la Ville (convention 2016-2018) a permis la construction et l'aménagement de salles de psychomotricité dans l'école Amal, ainsi que la formation des intervenants sociaux de cette école (partenariat avec la Fondation OVE). 70 enfants étaient accueillis avant la construction, ils sont maintenant 200. L'ASEA restera en veille pendant plusieurs années si besoin concernant ce projet.

L'association est maintenant sollicitée pour l'aménagement de l'ESAT de Chlef (Établissement et Service d'Aide par le Travail) ainsi que la formation de son personnel. Actuellement, une trentaine d'adultes en situation de handicap est encore à l'école en attente d'intégrer l'ESAT. A terme, ce sont 150 adultes qui sont concernés par ce projet.

La réalisation de ce projet permettra une meilleure prise en charge des usagers (troubles du comportement, déficiences intellectuelle et émotionnelle) par le personnel soignant mieux formé et de nombreux échanges d'expériences professionnelles entre les deux pays.

Pour mettre en place ce projet, l'ASEA bénéficie de dons de matériels, d'échanges-formations, de partenariats avec des grands groupes... Elle organise également des manifestations et événements. Les acteurs locaux (professionnels du bâtiment, de la restauration...), la Wilaya de Chlef, la Mairie de Chlef, la Région de Chlef et l'Etat algérien (Ministère de la Solidarité) soutiennent financièrement ce projet. Cependant, ces initiatives ne suffisent pas pour l'amorcer.

L'ASEA a ainsi sollicité la Ville pour l'aider à réaliser ce projet au moyen d'une convention triennale. Cette convention lie l'association et la Ville autour de plusieurs engagements.

L'Association Solidarité Enfants d'Algérie s'engage :

- à mettre en évidence la participation de la Ville de Vaulx-en-Velin au projet d'aménagement de l'ESAT de Chlef et de formation de son personnel soignant ;
- à faire un retour régulier à la Ville de Vaulx-en-Velin sur les avancées du projet, ainsi qu'à proposer une restitution globale en fin de projet, au moyen d'une présentation de type exposition, témoignage... ;
- à participer à des événements sur la ville de Vaulx-en-Velin autour de la solidarité internationale, et/ou du handicap, et/ou de l'Algérie.

La Ville de Vaulx-en-Velin s'engage :

- à verser à l'Association Solidarité Enfants d'Algérie la somme annuelle de 3 000 €, en vue d'aider à l'aménagement de l'ESAT de Chlef et la formation de son personnel soignant ;

- à soutenir l'association dans ses projets d'actions sur le territoire de Vaulx-en-Velin.

Pour la première année (2019), la Ville s'engage à verser 3 000 €. Le versement des sommes restantes (3 000 € en 2020 et 3 000 € en 2021) est soumis à la production de justificatifs sur l'avancée du projet et au respect des engagements prévus dans la convention.

En conséquence, je vous propose :

➢d'autoriser Madame la Maire à signer la convention triennale de partenariat avec l'Association Solidarité Enfants d'Algérie ;

➢de soutenir l'action de l'association par l'attribution d'une première subvention d'un montant de 3 000 € ;

➢de dire que la dépense d'un montant de 3 000 € est inscrite au chapitre 65 article 6574 du budget primitif 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23 et R2121-10 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le Conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant l'intérêt de soutenir l'association Solidarité Enfants d'Algérie dans le but de mener des projets favorisant l'insertion sociale et psychologique des enfants d'Algérie les plus démunis ;

Entendu le rapport présenté le 20 décembre 2018 par Pierre BARNEOUD, conseiller municipal délégué.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

➢ autorise Madame la Maire à signer la convention triennale de partenariat avec l'Association Solidarité Enfants d'Algérie ;

➢décide de soutenir l'action de l'association par l'attribution d'une première subvention d'un montant de 3 000 €.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à la majorité,

Nombre de suffrages exprimés : 41
Votes Pour : 38
Votes Contre : 3
Abstention :

➢ autorise Madame la Maire à signer la convention triennale de partenariat avec l'Association Solidarité Enfants d'Algérie ;

➢décide de soutenir l'action de l'association par l'attribution d'une première subvention d'un montant de 3 000 €.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY

Convention de partenariat
Association Solidarité Enfants d'Algérie et Ville
de Vaulx-en-Velin

Entre
L'association Solidarité Enfants d'Algérie
Représentée par sa Présidente, Nassera BOURAGBI
D'une part, et

La Ville de Vaulx-en-Velin
Représentée par Mme la Maire, Hélène GEOFFROY
D'autre part,

L'association vaudaise Solidarité Enfants d'Algérie (ASEA) a été créée en 1998 dans le but de mener des projets favorisant l'insertion sociale et psychologique des enfants d'Algérie les plus démunis, en rassemblant les forces de différents porteurs de projets en Algérie et en France.

L'association est à l'initiative de nombreux projets, notamment la rénovation d'un centre de jour pour enfants porteurs de handicap (école Amal) à Chlef (Algérie) en partenariat avec l'Institut Médico-Educatif (IME) Yves Farge de Vaulx-en-Velin et l'association Amal à Chlef, dans le cadre d'échanges et de coopération entre professionnels.

Le précédent partenariat entre l'association et la Ville (convention 2016-2018) a permis la construction et l'aménagement de salles de psychomotricité dans l'école Amal, ainsi que la formation des intervenants sociaux de cette école (partenariat avec la Fondation OVE). 70 enfants étaient accueillis avant la construction, ils sont maintenant 200. L'ASEA reste en veille pendant plusieurs années si besoin concernant ce projet.

L'association est maintenant sollicitée pour l'aménagement de l'ESAT de Chlef (Établissement et Service d'Aide par le Travail) ainsi que la formation de son personnel. Actuellement, une trentaine d'adultes en situation de handicap est encore à l'école en attente d'intégrer l'ESAT. A terme, ce sont 150 adultes qui sont concernés par ce projet.

Le projet est soutenu par plusieurs partenaires, outre l'État algérien et la subvention représenterait environ 17% des recettes.
Est proposée une convention triennale (2019-2021) avec une subvention de 3000€/an.

Le projet s'articule autour de deux axes portés par l'ASEA : l'aménagement de ces espaces par l'achat et l'installation de matériel spécifique et la formation du personnel soignant.

La réalisation de ce projet permettra une meilleure prise en charge des usagers (troubles du comportement, déficiences intellectuelle et émotionnelle) par le personnel soignant mieux formé et de nombreux échanges d'expériences professionnelles entre les 2 pays.

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Il est conclu la présente convention :
Désignation du projet : Convention avec l'association Solidarité Enfants d'Algérie dans le cadre de son projet d'aménagement de l'ESAT de Chlef (Algérie) et de la formation de son personnel soignant.

I. OBJECTIFS

Cette convention triennale est destinée à régir, de la manière la plus complète possible, la relation de partenariat conclue entre l'Association Solidarité Enfants d'Algérie et la Ville de Vaulx-en-Velin, en vue de soutenir le projet de l'association d'aménagement de l'ESAT de Chlef et de la formation de son personnel soignant.

La présente convention précise les droits et obligations principaux des deux parties contractantes, étant entendu que ceux-ci peuvent évoluer au fil du temps ; l'objectif principal étant que le partenariat qui unit les deux parties se développe au maximum et dans le sens des intérêts de chacun.

II. ENGAGEMENTS MUTUELS

L'Association Solidarité Enfants d'Algérie s'engage :

- A mettre en évidence la participation de la Ville de Vaulx-en-Velin au projet d'aménagement de l'ESAT de Chlef et de formation de son personnel soignant ;
- A faire un retour régulier à la Ville de Vaulx-en-Velin sur les avancées du projet, ainsi qu'à proposer une restitution globale en fin de projet, au moyen d'une présentation de type exposition, témoignage… ;
- A participer à des événements sur la ville de Vaulx-en-Velin autour de la solidarité internationale, et/ou du handicap, et/ou de l'Algérie.

La Ville de Vaulx-en-Velin s'engage :

- A verser à l'Association Solidarité Enfants d'Algérie la somme annuelle de 3 000 €, en vue d'aider à l'aménagement de l'ESAT de Chlef et la formation de son personnel soignant ;
- A soutenir l'association dans ses projets d'actions sur le territoire de Vaulx-en-Velin.

III. SUIVI

L'Association Solidarité Enfants d'Algérie transmettra copie et tiendra à disposition de la Ville de Vaulx-en-Velin, les différents documents établis ainsi que les pièces justificatives relevant du projet d'aménagement et de formation (notamment les factures).

La Ville de Vaulx-en-Velin demandera à l'Association Solidarité Enfants d'Algérie le détail des justificatifs de solde.

IV. DURÉE

La présente convention est établie pour une durée de 3 ans.
Deux mois avant cette échéance, les deux parties se réuniront pour en dresser le bilan et décider de l'opportunité d'une nouvelle convention.

V. DENONCIATION

La présente convention peut être dénoncée :

- Par Madame la Maire de Vaulx-en-Velin à tout moment pour cas de force majeure ou pour des motifs sérieux tenant à l'ordre public, en cas de non-respect des dispositions de la présente convention, par lettre recommandée adressée à l'Association Solidarité Enfants d'Algérie.
- Par l'Association Solidarité Enfants d'Algérie en cas de force majeure, par lettre recommandée avec accusé de réception après un préavis d'un mois.

La non-réalisation du projet entraine la résiliation de plein droit de la présente convention.

Ainsi, les sommes versées par la Ville de Vaulx-en-Velin devront lui être remboursées.

Les parties pourront convenir d'une résiliation amiable après un préavis d'un mois.
La résiliation de cette convention entraîne le solde des aides financières en fonction des opérations engagées, réalisées et justifiées.

VI. MODIFICATIONS

Toute modification nécessaire de la présente convention se fera au moyen d'un avenant.

VII. LITIGES

Les deux parties s'engagent à régler à l'amiable tout différend éventuel qui pourrait résulter de la présente convention.
Les litiges qui peuvent intervenir à l'occasion de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Lyon.

Fait à Vaulx-en-Velin, le.....

La présidente de Solidarité Enfants d'Algérie	La Maire de Vaulx-en-Velin
Nassera BOURAGBI	**Hélène GEOFFROY**